



# PRÉPARATION AUX CONCOURS **DH et D3S** DIRECTEUR D'HOPITAL et DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT SANITAIRE SOCIAL et MÉDICO-SOCIAL

## PARCOURS de 20 jours + e-Learning

- Prépa écrit 16 journées réparties  
de novembre 2019 à mai 2020

- Prépa oral 4 journées fin septembre 2020

### Admissibilité - 4 épreuves écrites en juin

- Une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels - Durée 5 heures - coefficient 5
- Une note de synthèse rédigée à partir d'un dossier, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème relatif à l'organisation et à la gestion dans le domaine sanitaire, social et médico-social - Durée 5 heures - coefficient 5
- Une composition sur une matière choisie dans une première liste (*droit public, santé publique, mathématiques, sciences économiques*) - Durée 4 heures - coefficient 3
- Une composition sur une seconde matière choisie dans une seconde liste (*droit et gestion des collectivités territoriales, droit hospitalier et droit des établissements sociaux et médico-sociaux, gestion comptable et financière des entreprises, finances publiques, histoire, législation de sécurité sociale et d'aide sociale, statistiques, sociologie*) - Durée 4 heures - coefficient 3

### Admission - 3 épreuves orales en octobre

- Un entretien avec un jury destiné à apprécier la personnalité du candidat, son potentiel managérial, ses qualités de réflexion ainsi que sa capacité à se projeter dans ses futures fonctions de Directeur - Durée 30 minutes - coefficient 5
- Une interrogation portant sur une des matières à option à l'exception de celles choisies à l'écrit - Durée 15 minutes - coefficient 3
- Une épreuve orale de langue vivante comportant la lecture et la traduction d'un texte ainsi qu'une conversation avec le jury. La langue est, au choix du (de la) candidat(e) : l'allemand, l'anglais ou l'espagnol - Durée 15 minutes - coefficient 2
- Une épreuve facultative d'admission peut être ajoutée aux trois précédentes - coefficient 1 (voir CNG santé)

# Introduction

## Le métier *(décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007)*

**Le directeur d'hôpital (DH)** exerce le plus souvent ses fonctions dans les établissements publics de santé, les groupements hospitaliers de territoire, les groupements de coopération sanitaire, les groupements de coopération sociale ou médico-sociale.

Il peut aussi exercer ses fonctions dans les maisons de retraite publiques, les établissements publics départementaux d'aide sociale à l'enfance, les établissements publics pour personnes handicapées ou inadaptées.

**Le directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S)** peut être chef d'établissement ou directeur-adjoint au sein d'une équipe de direction.

En tant que chef d'un établissement, il est le représentant légal de celui-ci. Il met en œuvre le projet d'établissement et coordonne l'exécution des délibérations du conseil d'administration. Il a la responsabilité des actions éducatives et sociales conduites par l'établissement. Il est ordonnateur des dépenses et procède à la nomination du personnel. Ses activités intègrent des missions stratégiques et opérationnelles.

Il exerce ses fonctions dans les établissements et services d'accueil suivants :

- personnes en difficulté sociale ou familiale : foyers de l'enfance, maisons d'enfants à caractère social, centres d'hébergements et de réinsertion sociale).
- des personnes en situation de handicap mental, physique, sensoriel ou poly-handicap : instituts médico-éducatifs, établissements et services d'aide par le travail, maison d'accueil spécialisées...
- personnes âgées (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, hôpitaux locaux), relevant de la fonction publique hospitalière.

**En qualité de directeur adjoint, le DH ou le D3S** exerce dans le cadre d'une délégation que le directeur d'établissement lui a accordée. A ce titre, il peut assurer :

- la gestion des ressources humaines
- la gestion financière
- la gestion économique et logistique
- la gestion du patrimoine de l'établissement, etc....

## Les conditions d'accès

**Le concours externe** est ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes exigés pour l'admission au concours externe d'entrée à l'École nationale d'administration ou justifiant d'un diplôme, d'un titre de formation ou d'une expérience professionnelle satisfaisant aux conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

**Le concours interne** sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des trois fonctions publiques (État, hospitalière et territoriale) et de leurs établissements publics administratifs, aux militaires et magistrats qui, à la date de clôture des inscriptions, sont en activité, en détachement, en congé parental ou accomplissant le service national, ainsi qu'aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Au 31 décembre de l'année du concours, les candidats doivent justifier de quatre ans au moins de services publics.

**Le troisième concours** est ouvert aux personnes qui, au 31 décembre de l'année du concours, justifient durant au moins huit années au total, d'un ou plusieurs mandats électifs d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

## Notre objectif → 100% de réussite au concours

L'objectif de notre préparation est d'amener **chacun des participants** à la réussite des épreuves écrites et orales du concours de recrutement organisé par le Centre National de Gestion. Pour y parvenir nous mettons à la disposition de nos candidats un ensemble de **moyens pédagogiques et une organisation efficace** tant sur le plan de l'apport des connaissances théoriques et du positionnement que sur le plan des conditions d'entraînement et sur celui du soutien apporté par nos équipes.

### • Les objectifs de la préparation aux épreuves écrites d'admissibilité

- Maîtriser les bases méthodologiques requises pour les épreuves écrites d'admissibilité (note de synthèse, composition/dissertation).
- Développer ses compétences rédactionnelles, soigner sa présentation, son style, son analyse, son argumentation, grâce à de multiples tests et exercices.
- Maîtriser et argumenter ses connaissances théoriques et pratiques indispensables pour les matières définies par les arrêtés.

### • Les objectifs de la préparation aux épreuves orales d'admission

- Maîtriser toutes les techniques de l'épreuve orale, exprimer clairement ses motivations et adopter les bons comportements pour se positionner favorablement devant les jurys.
- Mobiliser des connaissances adaptées aux enjeux actuels et aux évolutions de la société, plus spécifiquement du service public hospitalier et du métier de directeur d'hôpital ou de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social.
- Construire son discours pour valoriser son parcours, démontrer une vision du futur métier, appréhender le positionnement et l'environnement professionnel du directeur d'hôpital et/ou du directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social.
- Préparer et optimiser sa présentation. Maîtriser ses attitudes et ses émotions, améliorer sa communication et gérer son stress, surmonter les questions déstabilisantes.

## Notre méthode pédagogique

### Une préparation optimale qui permet de bénéficier à la fois :

→ **De professionnels de haut niveau** : L'équipe pédagogique est composée de professeurs agrégés ou docteurs d'Université, de directeurs d'établissement de santé, de directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social, de docteurs en droit, de juristes, d'attachés d'administration hospitalière ou autres expertises en santé, social et médico-social. Ces intervenants participent aux corrections des devoirs et aux jurys de passage à l'oral. Ils apportent leurs compétences, leurs expériences, ils conseillent et orientent le travail des candidats afin de le rendre plus efficace, davantage ciblé vers le concours dont ils maîtrisent parfaitement les exigences.

→ **De nombreux entraînements à l'écrit**. Lors de chaque regroupement, des devoirs écrits sont programmés ; ils sont corrigés, rendus et commentés lors du regroupement qui suit. Des devoirs sont également prévus entre les regroupements ; ils sont réalisés à partir de la plate-forme de e-Learning.

→ **D'entraînements aux épreuves orales**. Pour les candidats admissibles, une session de 4 jours d'entraînement à l'oral est programmée en septembre, peu de temps avant les épreuves finales d'admission. Chaque candidat passe, durant ce regroupement, au minimum trois entretiens en condition de concours devant un jury composé de 3 personnes.

→ **D'un accompagnement personnalisé** bien utile pour maintenir la motivation et l'implication des candidat(e)s durant toute la préparation.

→ **D'une connexion permanente à la plateforme e-learning CESAME [prepa-web.fr](http://prepa-web.fr)** dont l'accès est ouvert dès le premier jour du premier regroupement. Sur cette plateforme sont disponibles :

- *Les devoirs corrigés, les supports de cours*
- *Des fiches synthétiques sur chacun des cours au programme*
- *Des fiches méthodologiques pour chacune des épreuves*
- *Les annales récentes corrigées et de nombreux exercices d'entraînement*
- *Des articles sur l'actualité sanitaire et sociale et un forum d'échange avec les autres candidats inscrits, avec les professeurs ou avec le responsable de la préparation*

## Le programme de la prépa concours DH-D3S

### • La dissertation

- Analyser le sujet
  - Le travail préliminaire
  - La recherche d'idées
  - Sélectionner la (ou les) problématique(s)
- La construction du plan
  - Le plan dialectique (ou critique).
  - Le plan analytique.
  - Le plan thématique
- Les différentes parties d'un devoir
  - L'introduction
  - La conclusion
  - Les transitions
- L'argumentaire
  - Le contenu des différentes parties

### • La note de synthèse

- Analyse des documents
  - Nature des documents, dates, auteurs
  - Méthode : surlignage
- Repérage et classement des idées
  - Sélectionner les idées fortes sous-tendues dans les différents documents
- Le plan détaillé
  - Les parties et sous-parties
  - Les liens entre ces parties
- La phase de rédaction
  - L'introduction qui précise le thème
  - La partie centrale dont le plan apparaît clairement
  - La conclusion qui replace le sujet dans un contexte plus général

### • Le positionnement du directeur d'hôpital et du directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social

- **Rôle et responsabilités**
  - Approche systémique de la fonction
  - Sa place au sein de l'établissement

- La coordination des services
- Suivi des activités en fonction du service
- **Management et gestion hospitalière**
  - Politique, stratégie et enjeux du secteur
  - Management des ressources humaines
  - Encadrement d'équipe(s), gestion et développement des personnels
  - Management opérationnel, gestion de projet
  - Gestion des moyens et des ressources techniques, financières et informationnelles
  - Comptabilité et contrôle de gestion
  - Pilotage et performances
  - Organisation et suivi opérationnel des activités / projets,
  - Coordination entre les interlocuteurs internes et externes
  - Relations avec les usagers

#### • Culture générale

- Culture générale, connaissance de l'actualité et curiosité intellectuelle.
- Comment élargir sa culture générale à travers quelques méthodes.
- Connaître les thèmes récurrents.
- Typologie des sujets en fonction de l'actualité.
- Structuration et rédaction d'une dissertation de culture générale.
- Proposition de lectures ou autres (Presse, livres, émissions, sites, actualité culturelle, etc.).

#### • Droit public

- Les sources du droit public.
- Les institutions politiques et le droit constitutionnel.
- Le droit administratif, le droit de la fonction publique.
- Le droit de l'Union européenne.
- Les droits fondamentaux et les libertés publiques.

#### • Droit hospitalier

- L'organisation hospitalière française et organisation de l'établissement public de santé..
- Les statuts des personnels.
- Le statut du malade et l'éthique dans le monde hospitalier.
- Le fonctionnement économique et financier.
- La responsabilité des établissements publics de santé.

#### • Droit des établissements sociaux et médico-sociaux

- L'organisation administrative du secteur social et médico-social, entre décentralisation et déconcentration.
- Le statut de l'établissement et des personnels.
- Le régime financier.
- La responsabilité des établissements sociaux et médico-sociaux.

#### • Santé publique

- Définition de la santé et épidémiologie.
- Economie de la santé et système de santé.
- Santé et prévention.
- La qualité dans le système de soins.

- Protection sociale.
- Hygiène à l'hôpital.

• **Législation de sécurité sociale et d'aide sociale**

- Législation de sécurité sociale.
- Droit de l'aide sociale.

• **Finances publiques**

- Le cadre général des finances publiques.
- Les documents financiers.
- La préparation des documents financiers.
- L'adoption des documents financiers.
- Le contenu des documents financiers.
- L'exécution des documents financiers.
- Les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales.
- Les contrôles financiers.

**Nota bene** : la préparation aux concours de DH ou D3S permet aussi au candidat de présenter celui d'attaché(e)d'administration hospitalière ...

**Les entraînements "en condition concours"**

Au total **seize devoirs** "en conditions concours" sont prévus durant la prépa : 3 dissertations, 3 notes de synthèse, 2 devoirs de droit hospitalier ou de DESMS, 2 devoirs en droit public, 2 devoirs de législation et d'action sociale, 2 devoirs en finances publiques et 2 devoirs en santé publique. Les candidat(e)s, pendant les périodes intersession, rédigent des devoirs en temps limité ou des dossiers personnels ; ils les transmettent pour correction et évaluation à leurs professeurs via la plate-forme de e-Learning.

## Calendrier de la prépa DH-D3S 2020

**16 journées avant l'écrit + 4 journées avant à l'oral (si admissible)**

| SEMAINE 1 - 1er regroupement       |   |                                    |
|------------------------------------|---|------------------------------------|
| Dates                              | Thèmes  | Profil des intervenants            |
| <b>12 novembre 2019</b><br>journée | - Présentation des concours et des métiers DH et D3S<br>- Attentes des participants, attentes du jury<br>- Les outils pour réussir<br>- Présentation des modules de formation<br>Constitution du dossier de candidature | DH<br>DESSMS<br>Responsable prépa. |
| <b>13 novembre</b><br>journée      | Culture générale hospitalière<br>Références bibliographiques<br>Introduction au droit hospitalier<br>L'organisation hospitalière en France  | DH<br>DESSMS<br>Responsable prépa. |
| <b>14 novembre</b><br>matinée      | Méthodologie de l'épreuve de note de synthèse<br>Présentation à partir de sujets posés lors des derniers concours   | Enseignant<br>Maître de conférence |

|   |   |                                    |
|---|---|------------------------------------|
| <b>14 novembre après-midi</b>   | Méthodologie de l'épreuve de dissertation<br>Présentation à partir de sujets posés lors des derniers concours   | Enseignant<br>Maître de conférence |
| <b>15 novembre matin</b>  | <b>Note de synthèse 1</b><br>Première épreuve en "conditions concours"  |                                    |
| <b>15 novembre après-midi</b>   | <b>Introduction à la santé publique :</b><br>Définition de la santé et épidémiologie, indicateurs et notions de risque.<br>Economie de la santé et système de santé. Analyse micro et macroéconomique | Directeur d'hôpital                |
| <b>REMISE DE DOCUMENTS ET SUPPORTS – ACCES A LA PLATEFORME E-LEARNING</b> |   |                                    |

| SEMAINE 2 – 2ème regroupement  |   |                                   |
|--------------------------------|---|-----------------------------------|
| Dates                          | Thèmes  | Profil des intervenants           |
| <b>13 janvier 2020 journée</b> | <b>Méthodologie de la dissertation</b><br>Définition<br>Les attentes<br>Compréhension et analyse du sujet<br>Les étapes de l'élaboration de la dissertation   | Professeur, maître de conférences |
| <b>14 janvier matin</b>        | <b>Dissertation 1</b>   |                                   |
| <b>14 janvier après-midi</b>   | <b>Positionnement et rôle du DH ou D3S</b><br>Analyse du référentiel métier, place dans les instances, perspectives professionnelles et évolutions de carrières<br><b>La gestion d'un établissement sanitaire, social ou médico-social</b><br>Réalités de terrain et problématiques rencontrées<br>Gestion financière, gestion des ressources et des allocations<br>Système d'information et outils d'aide à la décision. Contrôle de gestion.  | Directeur d'hôpital<br>DESSMS     |
| <b>15 janvier journée</b>      | <b>Le fonctionnement économique et financier.</b><br>Les modalités d'allocation des ressources : T2A et évolution<br>Les autres sources de financement des activités sanitaires des EPS<br>Le financement des activités sociales et médico-sociales gérées par les EPS.<br>Gestion économique<br>Le comptable et la comptabilité.<br>L'achat public.<br>Le régime financier des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux<br>Les différents modes de tarification.<br>La procédure budgétaire et comptable.<br>La convergence tarifaire. L'EPRD, le CPOM, PPI... | Directeur financier               |
| <b>16 janvier journée</b>      | <b>Droit public</b><br>Les sources du droit public.<br>Les institutions politiques et le droit constitutionnel.<br>Le droit de l'Union européenne.<br>Les droits fondamentaux et les libertés publiques.  | Juriste                           |

|  |   |  |
|--|---|--|
|  | <p>Le régime juridique.<br/>La protection interne et internationale.<br/>L'Etat de droit.</p> |  |
| <p><b>REMISE DE DOCUMENTS ET SUPPORTS – ACCES A LA PLATEFORME E-LEARNING</b><br/><b>Corrections de la dissertation et de la note de synthèse</b></p> |   |  |

| SEMAINE 3 – 3ème regroupement |   |  |
|-------------------------------|---|--|
| Dates                         | Thèmes  | Profil des intervenants                    |
| <b>9 mars<br/>matin</b>       | <b>Note de synthèse 2</b>   |  |
| <b>9 mars<br/>après-midi</b>  | <p><b>Droit des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux</b><br/>L'organisation administrative du secteur sanitaire, social et médico-social, entre décentralisation et déconcentration<br/>La gouvernance, les tutelles par secteur et par type d'établissement.<br/>Le financement des établissements :<br/>La planification de l'offre<br/>La procédure d'appel à projets pour les créations et extensions d'établissements.<br/>Les modes de collaboration et de regroupement entre établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux :<br/>Le statut de l'établissement.<br/>Les différents types d'établissements, leurs missions (CASF).<br/>Les organes de décision selon l'autonomie de l'établissement sanitaire, social et médico-social.<br/>Les instances consultatives.<br/>Les documents obligatoires (L. 2002-2).<br/>Les contrôles et la tutelle.</p> | Avocat en droit public                     |
| <b>10 mars<br/>journée</b>    | <p><b>Législation de sécurité sociale et aide sociale</b><br/>Législation de sécurité sociale.<br/>Le système français de sécurité sociale<br/>Le financement de la protection sociale 1.3. Les prestations familiales et la politique de la famille.<br/>L'assurance maladie et la politique de santé :<br/>Les systèmes de retraite et leur évolution.<br/>L'assurance vieillesse.<br/>La couverture du risque invalidité<br/>Les accidents du travail et les maladies professionnelles : prévention ; réparation ; rééducation.<br/>Le contentieux de la sécurité sociale<br/>Généralités sur l'Union européenne et la protection sociale</p>  | Juriste en législation de sécurité sociale |
| <b>11 mars<br/>matin</b>      | <b>Dissertation 2</b>   |  |
| <b>11 mars<br/>après-midi</b> | <p><b>Droit hospitalier, droit des établissements sociaux et médico-sociaux</b><br/>La responsabilité des établissements publics de santé.<br/>Principes généraux de la responsabilité administrative du secteur hospitalier. La responsabilité des établissements sociaux et médico-sociaux :<br/>— les fondements de la responsabilité<br/>— la responsabilité administrative des établissements et de leurs agents</p>   | Directeur d'hôpital<br>DESSMS              |

|  |   |                           |
|--|---|---------------------------|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>– la responsabilité pénale</li> <li>– la responsabilité professionnelle</li> </ul>   |                           |
| <b>12 mars<br/>journée</b>   | <p><b>Santé publique</b></p> <p>Eléments du système de santé français<br/>           Les professionnels de santé<br/>           Santé et prévention.<br/>           La qualité dans le système de soins.<br/>           Protection sociale.<br/>           Hygiène à l'hôpital.</p> | Médecin en santé publique |
| <b>REMISE DE DOCUMENTS ET SUPPORTS – ACCES A LA PLATEFORME E-LEARNING</b><br><b>Corrections des notes de synthèse et des dissertations</b> |   |                           |

### SEMAINE 4 – 4ème regroupement

| Dates                        | Thèmes  | Profil des intervenants                    |
|------------------------------|---|--|
| <b>11 mai<br/>matin</b>      | <b>Note de synthèse 3</b>   |  |
| <b>11 mai<br/>après-midi</b> | <p><b>Droit public : Le droit administratif</b></p> <p>Le droit administratif.<br/>           L'organisation administrative<br/>           L'organisation de la juridiction administrative :<br/>           Les principes généraux du contentieux administratif.<br/>           L'activité administrative :<br/>           Le droit de la fonction publique.<br/>           Le statut général de la fonction publique.<br/>           Les organes de gestion de la fonction publique.<br/>           La notion d'agent public</p> | Juriste en droit administratif             |
| <b>12 mai<br/>journée</b>    | <p><b>Législation de sécurité sociale et aide sociale</b></p> <p>Droit de l'aide sociale :<br/>           La notion d'aide sociale<br/>           L'organisation de l'aide sociale :<br/>           Les formes d'aide sociale :<br/>           Caractéristiques générales de l'aide sociale dans les principaux pays européens.</p>   | Juriste en législation de sécurité sociale |
| <b>13 mai<br/>journée</b>    | <p><b>Finances publiques</b></p> <p>Le cadre général des finances publiques.<br/>           Les documents financiers.<br/>           La préparation et l'adoption des documents financiers.<br/>           L'adoption des documents financiers.<br/>           Le contenu des documents financiers.<br/>           L'exécution des documents financiers.<br/>           Les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales.<br/>           Les contrôles financiers</p>                                    | Directeur financier                        |
| <b>14 mai<br/>matin</b>      | <b>Dissertation 3</b>   |  |

|  |  |                     |
|--|--|---------------------|
| <b>14 mai<br/>après-midi</b>   | Actualités de la santé et réformes en cours<br>Séance de recadrage des connaissances et synthèse sur les épreuves écrites. Rencontres individuelles avec la responsable de la prépa.<br>Échanges sur les épreuves orales | Directeur d'hôpital |
| <b>REMISE DE DOCUMENTS ET SUPPORTS – ACCES A LA PLATEFORME E-LEARNING</b><br><b>Corrections des dissertations et des notes de synthèse</b> |  |                     |

## ÉPREUVES ÉCRITES : juin 2020

| PRÉPARATION A L'ORAL (si admissible)<br>Trois oraux blancs |   |   |
|--|---|---|
| Dates  | Thèmes  | Profil des intervenants                               |
| <b>21 septembre 2020</b><br>journée                        | Préparation à l'oral :<br>posture, gestuelle, prise de parole | Formateur en gestion du stress et de la communication |
| <b>22 septembre 2020</b><br>journée                        | Oral technique  | Directeurs d'hôpital<br>D3S                           |
| <b>23 septembre 2020</b><br>journée                        | Grand jury  | Directeurs d'hôpital<br>D3S                           |
| <b>24 septembre 2020</b><br>journée                        | Grand jury  | Directeurs d'hôpital<br>D3S                           |

A la suite des oraux blancs devant jury : restitution, délibération, évaluation, reconstruction, puis conseils d'amélioration, travail à fournir pour l'oral et pistes d'approfondissement.

## ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION : octobre - novembre 2020